



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 37 - Janvier-Juin 2013



Anne-Françoise Thierry

- **Burundi : quand la sécurité alimentaire se heurte à l'élan démographique**

*NESE n° 37, Janvier-Juin 2013, pp. 233-255*

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE**

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

## Présentation

*Notes et Études Socio-Économiques* est une revue du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

### Directrice de la publication :

Béatrice Sédillot, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

### Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

### Secrétaire de rédaction :

Pierre Claquin, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du bureau de la prospective, Centre d'Études et de Prospective

### Comité de rédaction

Jean-Claude Teurlay, MAAF-SG-SSP, Adjoint au chef du SSP

Martin Bortzmeyer, MEDDTL-CGDD, Chef de bureau

Patrick Aigrain, FranceAgriMer, Direction Marché Études et Prospective

Frédéric Courleux, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du BEAE

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Aurélien Daubaire, MEF-DGT, chef du BEA (POLSEC 4)

Elsa Delcombel, MAAF-DGPAAT, Chef du BSECC

Jean-Luc Pujol, INRA, Directeur Mission d'anticipation Recherche Société et Développement durable

Sébastien Treyer, IDDRI, Directeur des programmes

Tancrede Voituriez, CIRAD, IDDRI

Pascale Pollet, MAAF-SG-SSP, Sous-directrice de la SDSSR

**Composition** : SSP - ANCD

**Impression** : SSP - BSS

Dépôt légal : à parution

**ISSN** : 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

# Burundi : quand la sécurité alimentaire se heurte à l'élan démographique

---

Anne-Françoise Thierry<sup>1</sup>

## Résumé

*Au sortir d'une période de crise de plus de dix ans, le Burundi reste confronté à un accroissement rapide de sa population. Les prévisions démographiques sont ainsi préoccupantes en termes de couverture des besoins de base, de sécurité alimentaire, de stabilité foncière et de réduction de la pauvreté. Aucune mesure précise du potentiel optimal de production agricole au niveau national n'est disponible sur les moyen et long termes. Et malgré la croissance économique actuelle, la capacité du pays à nourrir sa population ne semble pas assurée. Bien que la problématique soit de plus en plus présente dans les discours politiques et se concrétise progressivement à travers des programmes nationaux, l'État doit prendre la mesure réelle des défis à relever et apporter des réponses adaptées. Au-delà des programmes de relance agricole, une des stratégies apparemment les plus pertinentes semble donc être le contrôle des naissances à travers des politiques antinatalistes d'envergure.*

## Mots clés

Burundi, démographie, sécurité alimentaire, néo-malthusianisme

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles  
du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.  
Il n'engage que son auteur.**

---

1. Experte indépendante, consultante en suivi-évaluation de projet de coopération et développement.

## Introduction

Avec un territoire de seulement 27 834 km<sup>2</sup>, dont 25 950 km<sup>2</sup> de terres émergées, et composé majoritairement de collines atteignant entre 775 m et 2 760 m d'altitude, le Burundi est l'un des plus petits pays d'Afrique, mais avec une des densités les plus élevées.

Situé dans la région des Grands Lacs et membre de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC), le pays a été affecté dans son histoire récente par la crise politique de 1993. Lourdemment marquée par la perte de plusieurs centaines de milliers de vies humaines, par le déplacement d'un sixième de sa population et par la destruction massive des infrastructures et outils de production, cette histoire laisse le pays exsangue à la fois sur le plan humain, social et économique.

Depuis 2004, le pays se reconstruit peu à peu et les secteurs économiques, notamment le secteur agricole, se stabilisent, malgré une croissance encore relativement faible. La dynamique démographique, impactée pendant la crise par un faible recul de la fécondité et une augmentation sensible de la mortalité, a été relancée. Ainsi la question se pose aujourd'hui, de manière aiguë, de nourrir à moyen et long termes cette population croissante essentiellement rurale, et ceci en tenant compte à la fois des potentialités réelles offertes par les ressources naturelles, principalement pédologiques et hydrauliques, et des facteurs de production disponibles.

Le contexte burundais est ainsi actuellement propice à la confrontation entre théories « pessimistes » malthusiennes et théories « optimistes » boserupiennes. Ces deux approches traitent en effet de la relation entre croissance démographique, agriculture et gestion des ressources naturelles dans une perspective alimentaire (Ahishaiyé, 2010). D'après Malthus (1798) et ses partisans, le pouvoir important (voire illimité) de reproduction humaine et la capacité limitée de générer des moyens de subsistance s'opposent. Ainsi le déséquilibre entre population et subsistance ne peut être atteint de manière durable malgré la découverte de nouvelles ressources, toujours limitées. Il s'agit ici de la *trappe malthusienne* qui aboutit à des catastrophes périodiques (famines, conflits, guerres), qui contribuent à la régulation des déséquilibres engendrés, et qui génèrent une stagnation économique, une dégradation de l'environnement et donc des moyens de production agricole, induisant des migrations lors des famines qui contribuent à déplacer ces problèmes. À l'opposé, Boserup (1970) voit dans la pression démographique et la pression sur les ressources un facteur favorable à l'adaptation et à la réorganisation de la production agricole (indissociable de la croissance de la population), encourageant les innovations technologiques, l'optimisation des modes d'exploitation des terres et plus généralement le progrès agricole et l'augmentation de la productivité. Il s'agit de la *trappe de faible densité de population* liant faible démographie et développement limité. Ainsi pour Simon (1981), l'accroissement démographique implique des marchés plus importants, des communications plus développées, des économies d'échelle et des gains de productivité. Des réponses alternatives (Lee, 1986 ou encore Bilsborrow, 1992) peuvent également être proposées, conciliant les deux théories en fonction de l'évolution de la société, basées sur l'état du couple population-technologie. Une population rurale peut en effet apporter des réponses différentes (démographiques, économiques et démoeconomiques) en réaction à l'augmentation du ratio population/ressources, au-delà d'une simple réponse démographique promue par Malthus ou d'une solution économique portée par Boserup.

Cet article vise ainsi à mieux comprendre les enjeux de la croissance démographique par rapport à la couverture des besoins et la sécurité alimentaire dans le contexte burundais, où l'État a sans nul doute un rôle central et immédiat à jouer dans les réponses à trouver à l'équation posée conjointement par l'élan démographique et la contrainte alimentaire.

L'article comporte quatre parties : une présentation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire au Burundi, la question de la production agricole et de l'offre alimentaire, la pression démographique comme facteur déterminant significatif influant sur le déficit alimentaire actuel au Burundi, et enfin les mesures actuellement prises et envisageables pour jouer efficacement sur l'interaction démographie/sécurité alimentaire au Burundi.

Figure 1 : Carte du Burundi



## 1. La problématique de la sécurité alimentaire au Burundi

Le pays fait face à un déficit alimentaire (ou gravité de la faim), qui s'est accru au cours de ces dernières années (FAO, 2011), autant influencé par la faible disponibilité des aliments que par l'accès limité et l'utilisation insuffisante de la nourriture disponible. D'après, les données 2008 du *Crop and Food Security Assessment Missions* (CFSAM) du Programme alimentaire mondial (PAM, 2012), presque 25 % de la population souffraient d'insécurité alimentaire<sup>1</sup> modérée au Burundi (parmi les plus touchés, 31,7 % appartenant à la population agricole et 29,6 % aux travailleurs manuels et saisonniers), avec certes de fortes disparités régionales ; et plus de 52,7 % des enfants de moins de 5 ans étaient sujets à une malnutrition chronique, due à des carences en vitamine A, iode, Fer.

Cette situation trouve son origine à la fois dans l'incapacité des mères à nourrir tous leurs enfants et à les sevrer à l'âge requis (grossesses trop rapprochées), au faible niveau d'éducation (principalement en milieu rural), aux pratiques d'hygiène à améliorer (PAM, 2012) ainsi que dans le faible apport nutritionnel des rations journalières, dominées par des aliments pauvres en protéines, lipides et oligo-éléments (tubercules, racines et bananes).

L'insécurité alimentaire a été aggravée par les conflits internes et par l'augmentation des prix des matières premières sur les marchés mondiaux en 2007-2008 et 2010-2011, augmentation qui s'est répercutée sur l'ensemble des produits de base et sur les facteurs de production (intrants). Ainsi, confronté à une augmentation globale du coût de la vie (triplement du coût du carburant de février 2010 à février 2011), l'indice du panier de la ménagère a été multiplié par trois, entre 2005 et 2011, passant de 15 000 Fbu (15 USD) à plus de 45 000 Fbu (45 USD) (FAO, 2011).

Alors que l'agriculture fournit 95 % de l'offre alimentaire (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2008), le Burundi fait face à des catastrophes climatiques récurrentes liées au phénomène météorologique, la Nina/El Nino, engendrant pluies torrentielles, inondations, orages grêleux, vents violents, sécheresse (FAO, 2011). De plus, la position centrale du pays à la confluence entre Afrique Centrale et Afrique de l'Est, et son manque relatif d'infrastructures produisent un taux élevé de vulnérabilité aux maladies et pestes frontalières (striure brune du manioc, mosaïque du manioc, flétrissement bactérien du bananier, etc.) qui réduisent les rendements.

Le ralentissement des échanges au niveau des circuits frontaliers de commercialisation des produits vivriers, lié à une baisse de production consécutive aux irrégularités climatiques qui touchent la sous-région, a également eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire. D'autre part, le recours à l'aide internationale pour nourrir les sinistrés est encore réel même s'il tend à diminuer. À titre d'exemple, d'environ 70 000 tonnes d'aliments par an entre 2004 et 2006, l'assistance du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a été réduite progressivement jusqu'à 20 000 tonnes en 2011 (PAM, 2012).

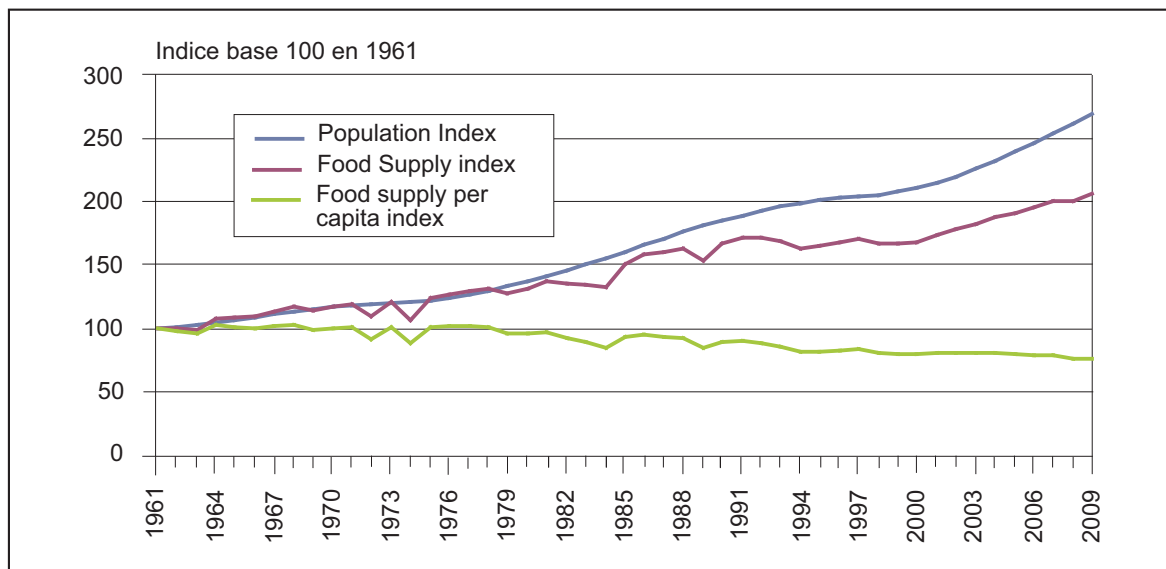
Bien que l'absence de données fiables et de statistiques agricoles actualisées empêche d'estimer avec précision l'évolution totale de l'offre alimentaire domestique, cette dernière se caractérise par une croissance d'environ 2 % (PNIA, 2011). Elle reste ainsi

---

1. L'insécurité alimentaire est définie comme l'absence à un moment d'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels et aux références alimentaires (PAM, 2012).

inférieure<sup>2</sup> au taux de croissance démographique et très faible par rapport aux autres pays africains, avec une régression constante au cours de ces 2 dernières décennies. Ainsi, au-delà des chocs conjoncturels, l'offre alimentaire est actuellement structurellement insuffisante par rapport à la demande. En effet, si entre 1982 et 2007 la production agricole a augmenté de 24 %, dans le même temps la population augmentait de 45 % (SAN, 2008).

Figure 2 - **Évolutions comparées de la population et de l'offre alimentaire au Burundi de 1961 à 2010**



Source : FAOSTAT

## 2. Une offre alimentaire insuffisante

Le secteur agricole reste le moteur de l'économie nationale et familiale. En 2011, il contribuait ainsi au PIB à hauteur de 44 % et aux recettes d'exportation à hauteur de 95 %, ceci en fournissant 95 % de l'offre alimentaire et en faisant vivre 90 % de la population (CSLP II, 2009). Toutefois, il s'agit principalement d'une agriculture familiale de subsistance dont 80 % de la production sont autoconsommés (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2008). Ainsi, les cultures vivrières occupent 90 % des terres cultivées, contribuant pour 80 % au PIB agricole. Elles concernent principalement les bananes et plantains, les tubercules et racines (patate douce, manioc, colocase, pomme de terre), les légumineuses (haricot, petit pois), les céréales (maïs, riz, blé, sorgho, orge), les légumes et fruits ainsi que les oléagineux (arachide, soja, tournesol), l'introduction du riz étant récente dans les marais. L'élevage, lui, contribue pour 14 % du PIB national et 29 % du PIB Agricole (PNIA, 2011).

Le reste est occupé par les cultures d'exportation (café, thé, coton, quinquina) qui fournissent plus de 90 % des devises, dont 80 % fournis à lui seul par le café, cultivé sur 60 000 ha. Le « sous-secteur » de la pêche est en constante régression et ne fournit plus qu'une contribution marginale (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2008).

2. En 2005, la valeur ajoutée par travailleur agricole burundais a été estimée à moins de 65 US dollars (en dollars 2000 ajustés) contre environ 288 US dollars pour la moyenne de l'Afrique sub-saharienne.

## 2.1. Caractéristiques de la production agricole

### *Des systèmes agraires à améliorer*

Certes, dans la période post-crise, le budget alloué au secteur agricole a connu une augmentation continue entre 2001 à 2010, passant de 1,973 milliard (2001) à 43,22 milliards de Fbu (2011). Les productions agricoles ont connu parallèlement une augmentation globale : elles sont passées de 3 472 000 à 3 751 000 tonnes de 2000 à 2005 (taux d'augmentation de 8 % sur 5 ans), et de 3 751 000 à 4 122 000 tonnes de 2005 à 2010 (9,9 % d'augmentation). Néanmoins, entre 1990 et 2005, les productions de légumineuses ont chuté de 35 % et celles de céréales de 5 %. Les tubercules, racines et bananes ont, elles, moins souffert et affichent une croissance positive (SAN, 2008).

Tableau 1a - **Évolution de la production des cultures vivrières en tonnes (2005-2010)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Céréales	286 938	286 148	290 711	290 827	299 416	312 334
Légumineuses	246 961	242 193	237 753	220 599	240 250	233 083
Racines et tubercules	1 593 571	1 502 875	1 526 939	1 574 620	780 337	522 247
Bananes et plantains	1 615 635	1 607 452	1 700 597	1 759 961	620 028	136 546
<b>Total</b>	<b>3 743 105</b>	<b>3 638 668</b>	<b>3 756 000</b>	<b>3 846 007</b>	<b>1 940 031</b>	<b>1 204 210</b>

Source : FAO, 2012. Rapport Panorama I

Tableau 1b - **Évolution de la production des cultures de rente en tonnes (2005-2010)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Café Parche	40 902	7 899	39 256	10 432	20 095	4 105
Café cerise	197 670	33 337	144 913	29 600	100 443	20 517
Coton	4 436	3 037	2 869	2 887	2 547	1 699
Thé	39 335	30 836	33 676	31 787	31 830	37 877
Canne à sucre	168 398	168 000	177 520	189 172	132 769	131 730
Riz	8 986	12 280	8 169	5 697	6472	1 399
Huile de palme	10 311	13 771	11 164	12 977	12 217	11 418
<b>Total</b>	<b>470 038</b>	<b>269 160</b>	<b>417 567</b>	<b>282 552</b>	<b>306 373</b>	<b>208 745</b>

Source : FAO, 2012. Rapport Panorama I

Au total, la valeur de la production agricole est passée de 300 millions de dollars en 1990 à 255 millions en 2000 puis 231 millions en 2005 (UNCTAD, 2009). La croissance relativement limitée de la production agricole en volume trouve son origine dans un certain nombre de contraintes structurelles, comme :

- la taille réduite des exploitations, d'environ 0,5 ha, pour des ménages moyens de 5,3 personnes, ceci sans compter la présence de parents sinistrés (FIDA, 2011) ;
- le faible accès à la terre (cf. *infra*) ;
- l'absence de moyens de production performants (semences améliorées, engrais, phytosanitaires, mécanisation) et la part importante de cultures de subsistance à basse productivité (UNCTAD, 2009) : les engrais sont ainsi hors de portée des petits



- agriculteurs et sont essentiellement appliqués sur les cultures industrielles (café, thé, coton, canne à sucre) et quelques autres cultures telles que le riz, la pomme de terre ou le haricot ; le développement insuffisant des technologies agricoles dans les exploitations et l'absence de maîtrise de l'irrigation ; l'existence de systèmes de production encore parfois inappropriés, malgré des avancées positives (Cochet, 2001) ;
- l'exploitation inadaptée des ressources naturelles, insuffisamment valorisées ;
  - l'organisation insuffisante des filières (conservation, transformation, commercialisation) ;
  - les faibles capacités et opportunités de financements ;
  - l'analphabétisme ;
  - l'enclavement des différentes provinces les unes par rapport aux autres.

La prévalence du VIH-SIDA relativement faible (3,3 % dans la population des 15-49 ans) reste stable et ne semble en revanche pas avoir d'impact majeur sur la productivité agricole (UNAIDS, 2010).

Plus récemment, la crise économique mondiale a également joué un rôle important sur ces productions : l'augmentation des coûts des facteurs de production (engrais, semences, carburant et frais de transport) a, en effet, incité les paysans à limiter leur production en raison d'une mise en marché onéreuse (notamment concernant les coûts de transport).

Tableau 1c - Taux annuel de croissance de la production par produit (2005-2010)

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Cultures vivrières</b>					
Pomme de terre	3,0	1,5	8,3	- 63,3	- 12
Riz	0,5	3,8	5	5,3	6
Petits pois	1,5	- 2,1	- 5	20,6	- 16
Patate douce	- 3,4	4,3	3,1	- 46,2	- 37
Colocase	- 4,2	- 0,2	0,4	- 23,7	- 59
Haricot	- 2,5	11,1	- 12,2	26,5	- 30,6
Manioc	- 9,5	37,7	- 34,3	109,5	- 68,6
Maïs	- 5,3	10,8	- 14,6	29,7	- 34,1
Sorgho	6,5	- 20,3	33,7	- 40,4	124,3
<b>Cultures industrielles</b>					
Café Parche	- 81	397	- 73,4	92,6	- 80
Café cerise	- 83	334,7	- 79,6	239,3	- 80
Coton	- 32	- 5,5	0,6	- 11,8	- 33
Thé	- 22	9,2	- 5,6	0,1	19
Canne à sucre	0	5,7	6,6	- 29,8	- 1
Riz	37	- 33,5	- 30,3	13,6	- 78
Huile de palme	34	- 18,9	16,2	- 5,9	- 7

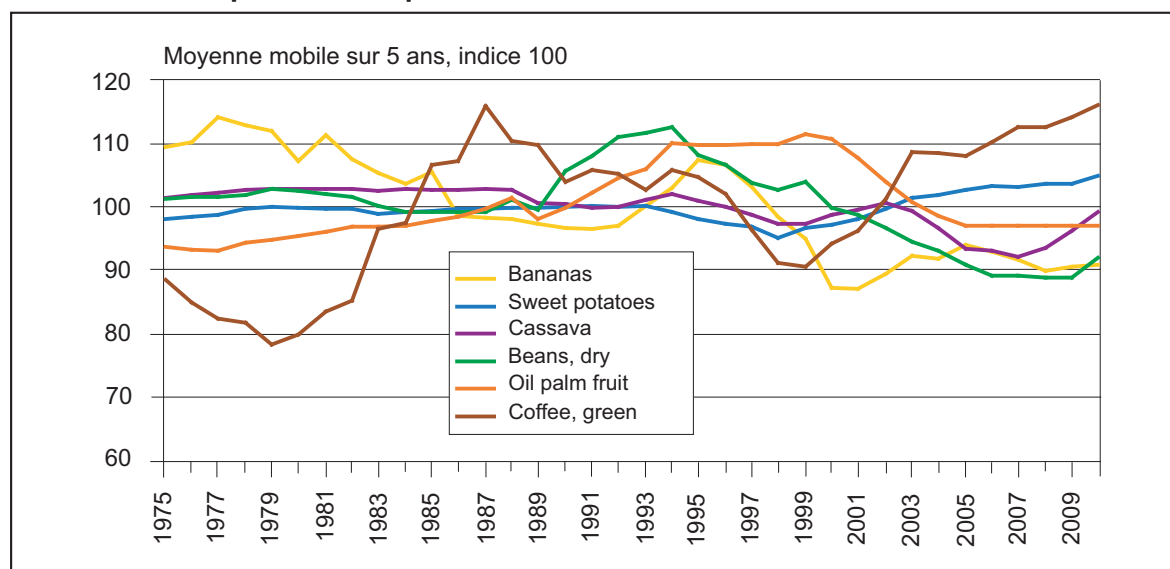
Source : FAO, 2012. Rapport Panorama I

### ***Une forte pression sur les ressources naturelles pour des rendements limités***

De surcroît, les paysans doivent faire face à la dégradation des ressources naturelles, à laquelle ils participent activement : 60 % des sols sont jugés dégradés et 36 %

acides<sup>3</sup>. En effet, pour pallier une faible productivité et la pénurie de terres, les paysans tendent à pratiquer une agriculture intensive, lorsqu'ils en ont les moyens, en surexploitant les sols, colonisent des terres peu fertiles et fragiles, étendent les cultures aux zones de pâturage et pratiquent une déforestation massive et souvent incontrôlée. Les rendements agricoles stagnent ou sont de plus en plus faibles, et sont inférieurs à ceux des pays limitrophes et aux moyennes africaines de manière générale. À ces contraintes s'ajoutent une instabilité climatique croissante (multiplication des inondations et sécheresses localisées, régime pluvial irrégulier), à laquelle doit faire face l'agriculture burundaise qui dépend presque totalement des pluies, l'irrigation étant encore peu pratiquée.

Figure 3 - **Évolution des rendements à l'hectare correspondant à la moyenne sur la période complète 1970-2010**



Source : FAOSTAT

### ***Des politiques agricoles à renforcer et des institutions peu performantes, mais de fortes potentialités agricoles***

Quant à l'État, il joue difficilement son rôle de catalyseur du secteur agricole, par manque de moyens humains et financiers. Le budget alloué à l'agriculture reste relativement faible en absolu, malgré son augmentation récente : 2 % en 2010, 8 % en 2011, 12 % en 2012 (conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo), et affiche une réduction en 2013. De plus, le Burundi dépend encore fortement de l'aide extérieure (approximativement 50 % de son budget national en 2012). Les contraintes institutionnelles les plus importantes (PNIA, 2011) sont liées notamment à :

- l'absence de réformes structurelles permettant de réduire la croissance démographique ;
- les déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines ;
- la faible motivation des agents au vu des rémunérations insuffisantes<sup>4</sup> et de l'inadaptation du cadre et des conditions de travail des agents ;

3. Issu d'un entretien avec Cyprien Banyiyereka, chercheur à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) le 24 octobre 2011 à Bujumbura.

4. Revenu National Brut de 250 USD en 2011 (Banque mondiale, 2013), contre un salaire net d'un fonctionnaire du MINAGRI compris en moyenne entre 60 et 150 USD.

- la faible structuration et professionnalisation des acteurs privés (organisations paysannes, syndicats agricoles, etc.) ;
- la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole et de l'élevage. Par le passé, malgré une promotion des organisations paysannes, le faible accès au crédit et l'instabilité politique n'ont pas permis le développement significatif des investissements privés dans le secteur agricole. Et les investissements réalisés l'ont été pour les cultures d'exportation (UNCTAD, 2009).

Pourtant, toutes les surfaces arables ne sont pas exploitées à des fins agricoles. De fortes potentialités existent actuellement en termes d'aménagement hydraulique et de valorisation (réseau hydrographique très dense offrant un potentiel irrigable important), aussi bien au niveau des marais et des plaines que des collines. Cependant, moins de 10 % des superficies sont irrigués aujourd'hui. Les marais occupent près de 120 000 ha, dont environ 80 000 sont exploités de manière traditionnelle et 8 000, soit moins de 7 %, sont aménagés (FIDA, 2011). Ainsi le potentiel agricole peut-il encore être valorisé, notamment au niveau de l'aménagement des bas-fonds et de la réhabilitation des collines, fortement dégradées par une déforestation massive pour le bois de chauffe, et par l'érosion hydrique et éolienne ; et les systèmes agraires peuvent encore être optimisés en ce qui concerne l'agriculture familiale. La production agricole et l'offre alimentaire devraient ainsi augmenter de manière significative, sous réserve d'une répartition rationnelle et judicieuse des terres cultivables, entre d'un côté les investissements privés axés sur les cultures industrielles d'exportation favorisant la création de devises, et de l'autre l'agriculture familiale garante de la sécurité alimentaire.

Au-delà de ces perspectives, il n'en reste pas moins qu'actuellement, malgré l'existence de projections démographiques fournies par le ministère de l'Intérieur et de politiques et programmes agricoles visant la sécurité alimentaire (cf. partie 4), aucune projection sur l'évolution des besoins alimentaires n'a encore été réalisée au niveau du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Des calculs ont été réalisés dans le secteur de l'élevage à l'horizon 2015, comme l'explique le professeur Hatungumukama Gilbert, de l'université du Burundi<sup>5</sup>, mais ils restent marginaux et cantonnés sur le court terme. Les extrapolations sur le point critique à partir duquel la production burundaise optimisée ne serait plus suffisante pour assurer les besoins de la totalité de la population, n'ont pas encore été réalisées de manière précise.

## **2.2. Balance commerciale déficitaire et intégration sous-régionale : des perspectives limitées**

Le Burundi fait partie d'un certain nombre d'ensembles régionaux et sous-régionaux dont : 1) l'East African Community (EAC) qu'il a intégrée en 2008 et dont font partie également le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda ; 2) le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) ; 3) la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL - Rwanda, Congo et Burundi) ; 4) la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), ainsi que ; 5) l'Initiative du Bassin du Nil qui regroupe les pays ayant en commun les eaux du Nil.

En moyenne, le Burundi est le seul pays de l'EAC à voir actuellement sa dépendance aux importations alimentaires augmenter (Ahishakiye, 2010). De manière générale, la balance

5. Entretien individuel réalisé le 28 octobre 2011 à Bujumbura, guidé autour des projections agricoles au Burundi.

commerciale du Burundi reste largement déficitaire avec 540 Mrds de FBU d'importations contre 124,6 Mrds d'exportations en 2010 (ECOBUR, 2010). Au final, les ressources et revenus générés au Burundi, et qui pourraient, potentiellement, permettre des importations de denrées alimentaires, comme alternative au développement de la production domestique, restent très limités.

**Tableau 2 - Principaux produits agroalimentaires et agricoles importés et exportés en 2010**

Répartition des principaux produits agroalimentaires et agricoles sur les 0.1 Md USD d'exportations (principalement vers l'Union européenne et la Suisse)		Répartition des principaux produits agroalimentaires et agricoles sur les 0.4 Md USD de produits importés	
Produits	%	Produits	%
Café, dont torréfié et décaféiné, coques, etc.	59,6	Sucres de canne, de betterave et saccharose	3,1
Thé, dont aromatisé	8,5	Malt, dont torréfié	2,5
Bière de malt	1,5	Riz	2,5
Coton, cardé ou peigné	1,3		
Cigares, cigarillos	1,2		

Source : Sud De France Développement, 2012

### 2.3. La question foncière

Fortement lié à la question alimentaire et à la disponibilité de terres arables, le problème foncier et celui de l'atomisation de la terre se posent ouvertement au Burundi (Cochet, 2001). Quand 0,5 ha de terres cultivables est théoriquement nécessaire en milieu rural pour nourrir une famille de quatre personnes, au Burundi, une famille de huit doit souvent se contenter d'une superficie de 0,2 ha et vendre ses services pour compléter les rations. Ces aspects caractéristiques de révolutions agraires (mutation de l'agriculture de subsistance et recours au facteur « travail » comme variable d'ajustement et de transformation), ont été observés sur des trajectoires de développement dans d'autres pays, comme au Rwanda (Nzabira, 1989). En effet, la terre est devenue un facteur limitant depuis un certain temps : « toujours plus de paysans, et de moins en moins de terres à partager ». Les familles s'entredéchirent littéralement pour des questions d'héritage. Les terres sont morcelées, de moins en moins disponibles et de ce fait de plus en plus marchandées. Les conflits entre voisins se multiplient. Les tribunaux sont saturés, avec 80 % de conflits d'origine foncière (Ahishakiye, 2009) et des procès interminables ou reportés. Malgré des disparités régionales, ce phénomène est national et accentué par le retour de centaines de milliers de réfugiés ayant fui les guerres civiles. Ainsi, en 2005, avaient éclaté plus de 35 000 conflits fonciers, soit 12 à 15 conflits par colline. Et la situation reste critique puisque la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) du Burundi, mise en place en urgence en 2006, a enregistré 16 354 conflits entre juillet 2007 et juillet 2010, soit en moyenne 5 451 conflits fonciers déclarés par an<sup>6</sup>.

6. Selon le Professeur Ngayimpenda Evariste, démographe burundais et recteur de l'université du Lac Tanganyika de Bujumbura, spécialiste de l'évolution des populations au Burundi. Entretien individuel réalisé le 22 octobre 2011 à Bujumbura.

La gestion même du foncier au Burundi est en cause, car la terre y est un bien collectif transmis de génération en génération, souvent remise aux mains du droit coutumier, indépendamment de l'administration centrale et de la CNTB. La quasi-absence de services cadastraux en zone rurale et la rareté des titres fonciers, avec seulement 1 % des parcelles enregistrées (ministère de la Justice, 2011), ainsi que des coûts d'enregistrement exorbitants pour un paysan, alimentent ce cercle vicieux et les conflits associés (de succession notamment), empêchant une réelle sécurisation foncière.

En réponse à la raréfaction des terres, un phénomène d'exode rural s'observe, accentué par la crise et la paupérisation du monde rural : principalement depuis le Centre et le Nord, zones fortement peuplées et très monétarisées du fait de la culture de café, et où se fait également sentir la pénurie de terre, phénomène amplifié par une faible rentabilité de l'agriculture. Cependant, ce phénomène d'exode qui se manifeste principalement en direction des axes routiers et des zones urbaines tend à stagner progressivement devant la saturation des villes.

Bien que la situation politique soit apparemment à nouveau stable, l'équilibre de la récente réconciliation nationale reste fragile, d'autant plus que de nombreux rapatriés cherchent à récupérer leurs terres, certaines ayant été données ou vendues par les administrations de l'époque. Et, un des principaux risques, déjà perceptible pour beaucoup de Burundais, porte sur la transposition de ces conflits fonciers à des conflits sociaux et ethniques toujours latents. À ce titre, la question démographique est déterminante. Nous verrons dans la section suivant qu'elle est même, dans le cas du Burundi, centrale.

### **3. Un facteur démographique déterminant pour la sécurité alimentaire**

#### **3.1. Évolution démographique récente**

Le Burundi compte aujourd'hui plus de huit millions et demi d'habitants, avec une densité très élevée d'environ 327 habitants au km<sup>2</sup> en 2011, selon l'Institut des statistiques et des études économiques du Burundi (ISTEEBU, 2011). De fortes disparités existent cependant au niveau régional en raison de la diversité des potentialités – principalement agricoles – des territoires, de la situation de salubrité et du degré d'urbanisation. Ainsi, 4 provinces sur 17 comptent plus de 400 habitants par km<sup>2</sup>, la densité atteignant jusqu'à 478 habitants par km<sup>2</sup> dans la Province de Kanyanza au nord (ISTEEBU, 2008). À titre de comparaison, pour une population équivalente, mais sur une surface au moins quatre fois plus importante (112 600 km<sup>2</sup>), le Bénin compte une densité de seulement 70 habitants par km<sup>2</sup>. Quant à la France métropolitaine, cette densité est estimée à 115 habitants par km<sup>2</sup> en 2011 (INSEE, 2011).

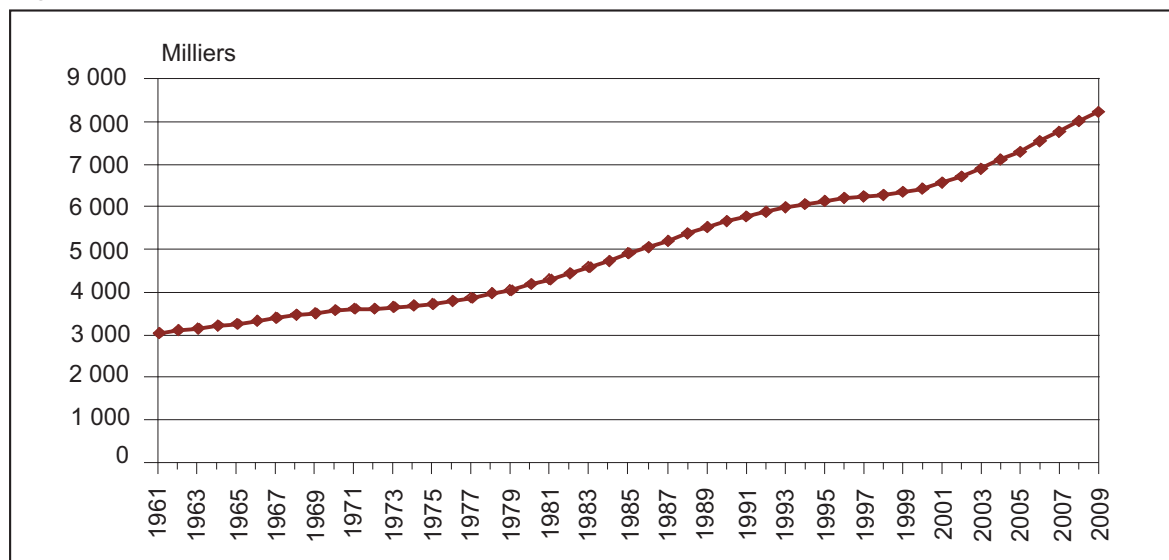
Il est vrai que, comme le rappelle le professeur Ngayimpenda Evariste<sup>7</sup>, le Burundi a toujours bénéficié naturellement d'une croissance démographique positive, à l'exception d'une légère diminution au cours de la grande famine de 1943-44, la population étant passée de 1 924 000 à 1 855 000 entre 1941 et 1945.

---

7. Entretien individuel réalisé le 22 octobre 2011 à Bujumbura.

Plus récemment, en moins de 30 ans, la population burundaise est passée de 4 millions à plus de 8 millions d'habitants entre les recensements de 1979 et 2008, avec un taux de croissance démographique de 2,4 % sur cette période (ministère de l'Intérieur, 2008), taux qui se maintient d'ailleurs encore actuellement (allant jusqu'à 4,2 % dans la province de Bujumbura).

Figure 4 - Évolution de la population du Burundi



Source : FAOSTAT

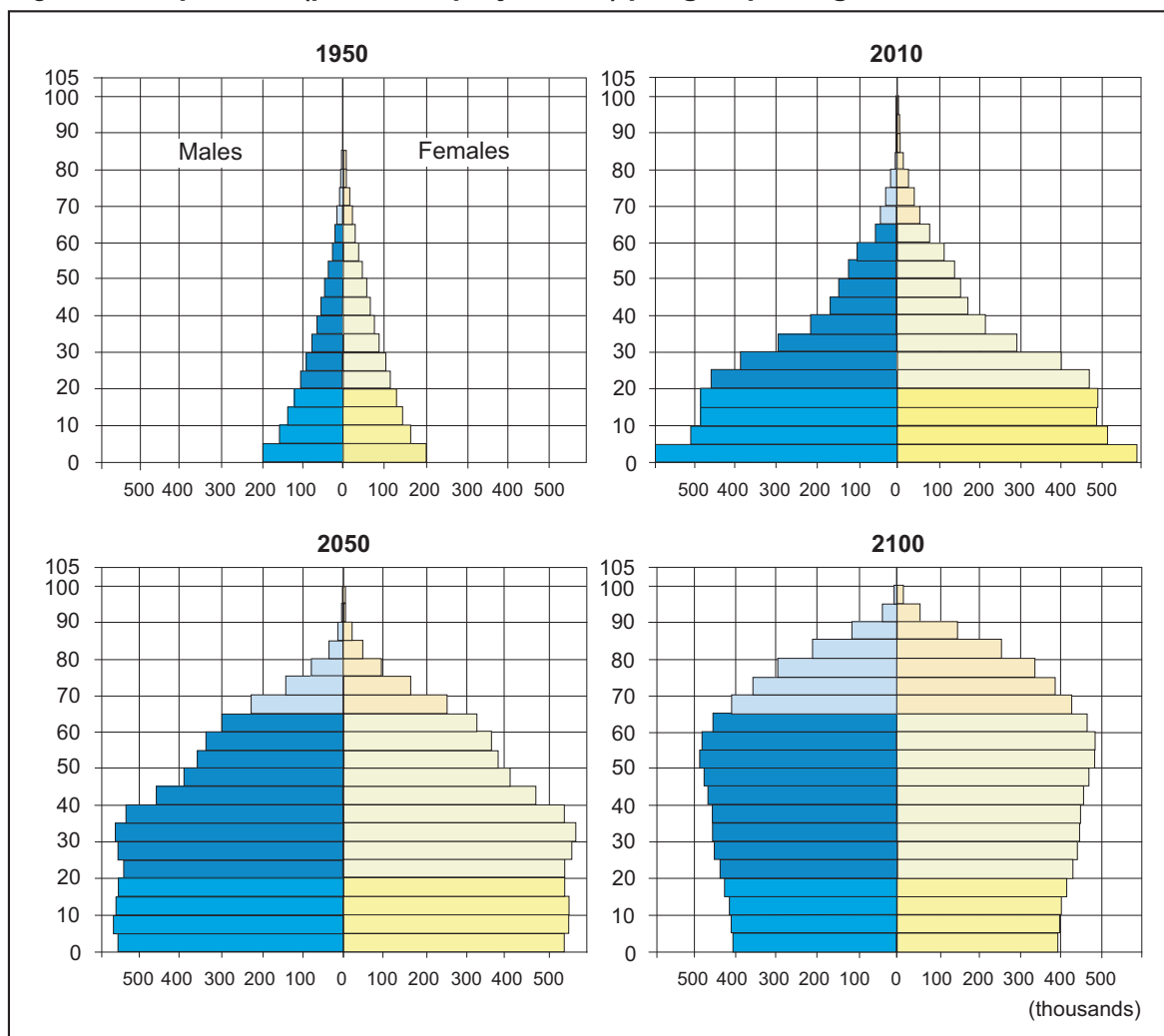
Les projections réalisées en 2003 par le Département de la population du ministère de l'Intérieur prévoient que la démographie continue à croître considérablement au Burundi : elle pourrait doubler entre 2010 et 2035 et passer de 8 à 16 millions d'habitants en 25 ans, atteignant ainsi une densité de plus de 616 habitants par km<sup>2</sup>, sachant que, à titre de comparaison, la plus forte densité en 2010 en Afrique se trouvait à l'Île Maurice (631 habitants par km<sup>2</sup>) (Banque mondiale, 2013).

L'évolution actuelle de la démographie au Burundi est principalement naturelle, régulée par une natalité qui se maintient conjuguée à une mortalité en baisse et, parallèlement, à des pratiques et coutumes ayant peu évolué, comme la polygamie et l'utilisation limitée de la contraception moderne estimée à 11,4 % en 2008 (PNUD, 2010). Le modèle familial classique burundais est ainsi composé en moyenne de 6 enfants.

Parallèlement, les flux migratoires internationaux sont actuellement relativement faibles et influent peu sur l'évolution démographique, après toutefois une période de flux importants, de l'ordre à 5,9 ‰ en 2000-2005 et 9,5 ‰ en 2005-2010 (Nations unies, 2011). Le travail agricole saisonnier ainsi que les migrations circulaires<sup>8</sup>, par exemple avec la Tanzanie, sont actuellement les principaux facteurs de cette mobilité extraterritoriale.

8. Forme de migration internationale caractérisée par la répétition des déplacements entre pays d'origine et de destination (Devillard, 2011).

Figure 5 - Population (passée et projections) par groupe d'âge et sexe



Source : United Nations, 2011

Le Burundi est en effet davantage marqué par ses migrations internes. Selon le démographe Ngayimpenda Evariste, la comparaison des recensements de 1979 et 1990 permet de mettre en évidence une grande vague de déplacements interprovinciaux : elle s'est ainsi caractérisée par de fortes migrations, à la fois depuis les provinces rurales du Nord et du Centre-Nord vers celles de l'Est, de l'Ouest et du Sud-Est, principalement sous la pression foncière, et entre les provinces rurales et la capitale, Bujumbura. Ces migrations ont été rapidement stoppées par l'atteinte de la saturation foncière et immobilière, ainsi que par l'insuffisance des opportunités d'emploi. La croissance urbaine de Bujumbura est d'ailleurs aujourd'hui relativement faible, malgré un taux moyen annuel de 4,2 % entre 1990 et 2008.

Une deuxième grande vague de migrations internes a été observée lors de la crise sociopolitique des années 1990, avec 800 000 déplacés à l'intérieur du pays et 400 000 réfugiés dans les pays voisins. Ces migrations vers des régions moins exposées aux conflits ont été principalement induites par la recherche de sécurité pour la population et par la volonté des anciens belligérants de fuir les tribunaux. Ces dernières migrations se sont progressivement inversées avec le retour, depuis 2003 et jusqu'à aujourd'hui, de plus de 530 000 réfugiés et déplacés qui avaient fui les guerres civiles cycliques (ministère du Plan et du Développement Communal, septembre 2011). En 2010, les déplacés internes étaient cependant encore estimés à 100 000 et les réfugiés encore présents en Tanzanie à 200 000 (Gazel,

2010). Une partie de ces déplacements étaient transfrontaliers et entre zones de mêmes peuplements ethniques. Des accords de coopération sont en cours pour réintégrer les Burundais de Tanzanie (United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 2011).

**Tableau 3 - Taux net de migration et pourcentage d'immigrants au Burundi et pays voisins**

	Taux net de migration (nombre d'entrants/nombre de sortants) en nombre de migrants pour 1 000 personnes (projections 2010-2015)	% d'immigrants dans la population en 2010
Burundi	- 0,4	0,7
Rwanda	0	4,5
Tanzanie	- 0,6	1,5
Ouganda	- 0,8	1,9

Source : United Nations, 2011

### 3.2. Brève analyse démographique du Burundi sous le prisme des théories malthusiennes et boserupiennes

Ainsi, et comme cela a été mentionné en introduction, le contexte burundais est tout à fait propice à une analyse croisée de la sécurité alimentaire et de la disponibilité des ressources au regard de la croissance démographique actuelle, sous le biais des théories natalistes et anti-natalistes.

En réponse aux problématiques de déficit alimentaire, les théories néo-malthusiennes préconisent en effet la mise en place de mesures de réduction des naissances, jouant sur les pratiques sociétales (recul de l'âge de mariage, augmentation de la fréquence du célibat) et sur la fécondité (contraception, avortement) et de politiques anti-natalistes pour maîtriser la reproduction, réguler les naissances et réduire la pression démographiques sur les ressources.

Les « Boserupiens » promeuvent, eux, une réponse économique passant par l'intensification des cultures, l'extension des terres et les innovations. Quant aux mesures démo-économiques, elles reposent sur le phénomène de migrations permanentes ou saisonnières des zones densément peuplées vers celles moins peuplées.

Appliqués au contexte burundais, plusieurs facteurs d'analyse des théories malthusiennes et boserupiennes sont à prendre en considération pour orienter les politiques publiques et le choix de telle ou telle mesure, dans les termes du débat mis en avant ci-dessus. En effet, la faible disponibilité des terres, les pratiques sociales et culturelles (taux de fécondité de 6,8 % en 2012), le contexte régional peu favorable aux migrations externes (forte densité de population au Rwanda, conflits armés dans le Nord Kivu en République Démocratique du Congo), et le contexte politique interne toujours incertain vont dans le sens d'une réponse malthusienne au déséquilibre population/subsistance.

À l'opposé, le faible niveau de développement du pays, l'absence de politiques agricoles efficaces jusqu'à présent, la faible productivité agricole actuelle seraient plutôt en faveur de la théorie « boresupienne », qui verrait dans la croissance démographique un ferment pour galvaniser tous ces secteurs non encore optimisés.



Toutefois, en s'attardant plus précisément sur l'évolution récente de la population burundaise et de la croissance économique entre 1981 et 2001, il s'avère que la croissance démographique quoique forte (malgré les impacts des conflits) est demeurée nettement inférieure au taux de croissance du PIB, avec une taux de croissance de la population de 2,8 % contre un taux de croissance du PIB de 7,8 %, entre 1981 et 1990 et respectivement 1,9 % et 2,07 % entre 1991 et 2001. Et cette inversion de tendance s'est poursuivie depuis avec un taux de croissance du PIB de 2001 à 2005 de 1,5 % contre une croissance démographique de 2,9 % (PNIA). Le PIB par habitant tend ainsi à diminuer à mesure que progresse la démographie. Ce phénomène est directement en lien avec les fortes disparités sociales et la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre.

La croissance démographique ne s'est accompagnée apparemment encore d'aucun développement économique et social significatif. Son accélération a de plus entraîné une augmentation de la pression sur les ressources pour répondre aux besoins en nourriture, en combustibles, pâturage et logements, s'accompagnant d'une dégradation des ressources en eau, terres, forêts, d'une baisse de biodiversité, ainsi que de la perturbation de l'ensemble des systèmes agro-écologiques.

Ainsi, dans le contexte actuel du Burundi, la croissance démographique, loin d'être un moteur social et économique, semble apparemment poser au contraire un certain nombre de contraintes et défis, notamment en termes de réponse aux besoins élémentaires de la population, concernant les soins de santé, l'accès à l'éducation et à un logement décent, menace la sécurité alimentaire, sans même aborder la question d'autosuffisance ou de souveraineté alimentaire. Les réponses apportées pour couvrir les besoins alimentaires ne sont pas encore suffisantes pour juguler une productivité réduite, conjuguée avec une accessibilité insuffisante, due à la faiblesse des infrastructures de désenclavement des lieux de production agricole vers les marchés.

Dans ce contexte, les mesures à apporter à la problématique de sécurité alimentaire tendent vers des réponses de plusieurs ordres et complémentaires entre elles, conjuguant les deux théories, bien que l'évolution actuelle de l'équilibre démographie/sécurité alimentaire au Burundi aille sensiblement dans le sens de la théorie malthusienne, démontrant l'influence apparemment « handicapante » de la croissance de la population sur le développement économique et social du pays. Aux mesures déjà engagées pour développer les innovations agricoles, inscrites dans les récentes politiques et stratégies nationales, devraient ainsi s'ajouter des réponses à la contrainte démographique, à travers des politiques natalistes cohérentes, peinant encore à se mettre en place au Burundi.

#### **4. Quelles réponses au déséquilibre démographie/sécurité alimentaire ?**

La recherche d'un équilibre démographie / développement est centrale pour le Burundi aujourd'hui. La question de la pression démographique n'est d'ailleurs pas récente, mais la situation politique des deux dernières décennies n'a été propice ni à une réflexion structurée, ni à l'élaboration de politiques pertinentes et à la mise en application de mesures consensuelles. En conséquence, l'explosion démographique apparaît aujourd'hui comme une bombe

à retardement, qui pourrait fortement compromettre la sécurité alimentaire, le développement socio-économique du pays, mais également la stabilité politique et la paix sociale.

Un certain nombre de questions se posent alors. Quelles sont les réponses apportées actuellement à la question alimentaire liée à la croissance démographique ? Quelles mesures sont prises par le gouvernement ? Quelle perception s'impose à l'horizon 2035 alors que les projections tablent à cette période sur un doublement de la population ? Comment répondre à moyen et long termes aux besoins alimentaires, énergétiques, en logement, en services de base ? Comment agir sur la pression croissante que fait peser la population sur les ressources naturelles ?

#### **4.1. Le « fait » démographique encore faiblement pris en compte dans les politiques actuelles**

Selon le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II (2011), le taux de croissance du PIB, d'environ 4 % entre 2006 et 2009, et qui se maintient encore, marque un réel progrès par rapport à la stagnation économique du début des années 2000. Cependant, il reste encore bien inférieur aux 6,7 % attendus par le gouvernement pour réduire sensiblement le taux de pauvreté (estimé à 67 % en 2006). Bien qu'actuellement supérieur au taux de croissance démographique (2,4 %), il est en effet encore insuffisant en raison de la faible croissance du principal secteur économique, le secteur primaire dominé par l'agriculture. Ce taux de croissance économique reste également toujours inférieur à celui des autres pays de la Communauté des Pays d'Afrique de l'Est. La faible productivité agricole est ainsi un des facteurs identifiés influant directement sur l'insécurité alimentaire.

Mais, parallèlement, le bilan du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté I (CSLPI 2007-2010), fait apparaître clairement que la croissance démographique elle-même est également, avec le faible développement du secteur agricole, un des principaux freins au développement socio-économique du Burundi. Comme l'explique Emmanuel Ngwe<sup>9</sup> de l'UNFPA (United Nations Population Fund<sup>10</sup>), l'État a décidé d'intégrer en conséquence les défis démographiques dans le CSLP II (2011-2015). La maîtrise de la croissance démographique pour assurer la sécurité alimentaire est également considérée, dans le document de vision *Horizon 2025* de mars 2011, comme un des 6 défis nationaux à relever, visant ainsi la réduction de la croissance démographique à 2 % d'ici 2025. Les indicateurs définis visent principalement la réduction de la fécondité par deux, passant de 6 à 3 enfants par femme, notamment à travers l'augmentation du taux d'utilisation des méthodes contraceptives, de 11,4 % en 2008 à 55 % en 2025, et ceci pour participer parallèlement à la réduction d'un indice de pauvreté de 66,9 % à 40 %.

L'État burundais s'est donc doté ces dernières années d'un certain nombre de documents stratégiques et d'outils programmatiques pour répondre à la problématique de la sécurité alimentaire. Les enjeux de la démographie et de l'agriculture y figurent d'ailleurs en bonne place. Ainsi, la maîtrise de la croissance démographique, la sécurité alimentaire et une croissance économique basée sur l'agriculture figurent parmi les défis majeurs identifiés dans le document d'orientation prospective élaboré en décembre 2010, *Vision Burundi 2025*, référence en matière de développement pour les quinze prochaines années, qui dessine les orientations globales pour la croissance économique et sociale du pays.

9. Présentation d'Emmanuel Ngwe sur les Défis démographiques du Burundi, Consultation thématique sur la démographie, Bujumbura du 15 au 18 mars 2011, dans le cadre de l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II).

10. Anciennement United Nations Population Fund for Population Activities.

Concrètement, la *Vision* ambitionne d'infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant de 137 USD en 2012 à 720 USD en 2025 et de réduire le taux de pauvreté à 40 %. *La Vision Burundi 2025* est alignée sur le CSLP, outil de base sur lequel reposent actuellement les politiques et les programmes sectoriels au Burundi. Le gouvernement y met ainsi l'accent sur six secteurs fondamentaux, dont le renforcement des capacités, la relance de la croissance et le renforcement de la dynamique communautaire. Ces secteurs sont articulés autour de quatre axes stratégiques prioritaires, entre autres : la promotion d'une croissance économique durable et équitable, ainsi que le développement du capital humain.

Nous verrons dans la section suivante (4.2) que si le défi de la production et de la maîtrise foncière fait déjà l'objet de plusieurs programmes opérationnels, certes encore imparfaits, en matière de maîtrise de la démographie, en revanche, les politiques burundaises peinent à dépasser le stade des simples intentions (section 4.3).

## **4.2. Programmes et politiques agricoles et foncières**

Tel que déjà dit, le Burundi a besoin d'engager des réformes politiques agricoles pour faire face à la fois à la croissance de la demande alimentaire et à son intégration régionale, notamment son entrée dans l'EAC.

De manière concrète, la Stratégie agricole nationale (SAN) 2008-2015, fixe la politique sectorielle agricole. Validée en 2008 par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE), elle a été élaborée en cohérence avec le CSLP I, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Programme compréhensif de développement agricole des pays membres du NEPAD (CAADP, Comprehensive Africa Agriculture Development Programme), ainsi que la politique de développement des pays membres de la Communauté économique d'Afrique de l'est (EAC), que le Burundi a rejointe depuis 2007. La SAN vise ainsi la croissance et la lutte contre la pauvreté du pays et la réponse aux défis du secteur agricole et de l'insécurité alimentaire grâce à : (i) la réhabilitation de l'outil de production et la redynamisation de l'activité agricole afin de relancer la production pour atteindre, voire dépasser, les niveaux maximaux d'avant la crise ; (ii) la modernisation à moyen et long termes du secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché. Un taux de croissance annuelle de 6 % est ainsi ciblé.

La SAN se décline dans le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA 2009-2015) qui doit répondre à l'augmentation croissante de l'insécurité alimentaire au Burundi et au manque de coordination des actions des intervenants nationaux (MINAGRIE, ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, ministère de l'Économie, des Finances et de la Coopération au Développement, etc.) et internationaux (PAM, FAO, ONGs, etc.). En effet, le PNSA est orienté plus spécifiquement vers l'augmentation des productions agricoles, ainsi que vers le développement des filières de transformation et commercialisation.

Enfin, le Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2012-2017, vient renforcer la SAN et le PNSA en fixant les priorités en termes d'investissement agricole et en offrant un cadre de cohérence et de coordination des investissements dans le secteur agricole pour les six prochaines années, afin d'atteindre les 6 % de croissance du secteur agricole. Alignés sur la SAN, ses objectifs sont d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, d'augmenter les revenus des ménages, de procurer des devises, de fournir la matière pour

le secteur industriel et de créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Le PNIA entend rendre opérationnels la SAN et le CSLP, en développant des partenariats avec le secteur privé, en cohérence avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine) du NEPAD en juillet 2003. Les quatre programmes définis dans le PNIA sont effectivement cohérents avec les besoins identifiés (cf. *supra*) :

- accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire : protection du capital productif, aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués, intensification des productions agricoles, développement de la pêche et de la pisciculture, sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité ;
- professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation : organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités, développement des services de proximité et de l'innovation, financement rural, recherche et développement ;
- développement des filières et de l'agro-business : filières d'exportation (café, thé, coton, quinquina), filières vivrières (pomme de terre, manioc, riz, banane, blé, fruits et légumes, huile de palme) et animales (lait, viande, peaux, cuir), infrastructures rurales ;
- renforcement des institutions publiques : réforme du MINAGRIE, amélioration du cadre et des conditions de travail. Pour répondre à ces ambitions, l'État a augmenté la part du budget national alloué au secteur agricole (cf. *supra*).

Certes des actions concrètes sont en cours, avec l'appui de l'Union européenne (Programme Post-Conflict de Développement Rural), pour la mise en place d'une couverture nationale d'ortho-photographies, avec résolution au sol de 50 cm, qui devrait constituer en 2013 la couche de base de systèmes d'informations géographiques (SIG) avec des applications directes sur la prévention des risques naturels (inondations, érosion), gestion foncière (délimitation de parcelles), traitement des données climatologiques, connaissance et protection de l'environnement, gestion des infrastructures, exploitation des données d'enquêtes (santé, nutrition, agriculture, sécurité alimentaire, etc.).

Cependant, en l'absence actuellement de statistiques agricoles fiables et actualisées, ainsi que de projections à moyen et long termes des besoins alimentaires de la population et du potentiel optimal de production agricole (en termes de surfaces exploitées et de productivité), les risques structurels d'insécurité alimentaire au Burundi en lien avec la croissance démographique ne sont pas encore précisément cernés. Le cadre institutionnel et politique semble d'ailleurs insuffisant pour apporter des réponses cohérentes, efficaces et durables. Le PNIA et les projets de développement agricole et de sécurité alimentaire, notamment de valorisation des bas-fonds, de réhabilitation des sols dégradés, de mobilisation des partenaires institutionnels et techniques, répondent ponctuellement et de manière non concertée à ces besoins.

Des mesures efficaces se font donc encore attendre, le gouvernement intervenant principalement sur l'aménagement du territoire et non sur la maîtrise de la démographie. Et même si des réformes sont en cours, leur mise en application est lente. Ainsi le gouvernement a-t-il relancé la politique de villagisation, initiée timidement entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, dans la Province de Karusi, mais qui avait été relativement mal accueillie, dans un contexte de tension ethnique. La nouvelle politique de villagisation,

votée en 2010 et mise en œuvre à partir de 2011, semble mieux acceptée, la sécurité et l'accès aux infrastructures (centres de santé, écoles, adduction d'eau et électricité) et aux services sociaux de base étant les principaux arguments persuasifs.

Cette politique devrait permettre en parallèle de libérer des terres et de remembrer les parcelles. Cependant, cette politique est mal conduite, dans le sens où elle demande aux déplacés de 1994, soit à environ 100 000 personnes, de rentrer chez elles, alors qu'elles se sont installées depuis dans d'autres zones. Les risques inhérents d'accentuation de la précarité des populations rurales, notamment expropriées, amènent ainsi à poser quelques réserves quant à la pertinence de cette expérience.

Parallèlement, un autre chantier du gouvernement est celui de la maîtrise du foncier, initiative qui s'inscrit dans les « directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers », adoptées par le Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale en mai 2012 (FAO, 2012). Le code foncier de 1986, obsolète par rapport à la sécurisation de la terre et des droits non-écrits, vient en effet d'être révisé et une nouvelle loi foncière a été adoptée en avril 2011. Elle renforce les droits des occupants et exploitants, notamment des marais, régularise l'occupation des terres passant de l'usufruit à la propriété pour nombre de paysans, notamment des plaines de l'Est et de l'Ouest, et devrait permettre de décentraliser la gestion foncière au niveau des communes. En attendant l'application effective de la loi, qui devait également inclure un nouveau planning familial, les mesures et initiatives déjà en cours au niveau de la CNTB, pour la gestion des conflits fonciers et les quelques guichets fonciers pilotes en essai en zone rurale (appuyés entre autres par le Projet Gutwara Neza), semblent loin d'être suffisants au vu de la multitude des conflits ouverts et potentiels.

Au final, ce panel récent de stratégies, politiques et programmes dans les secteurs agricole et foncier ne rend pas encore perceptibles des effets durables sur la sécurité alimentaire et ne peuvent être envisagés sans la mise à disposition réelle des moyens financiers programmés et, comme nous l'avons vu, sans mise en place parallèlement de mesures complémentaires concernant le contrôle de la demande alimentaire liée directement à la croissance démographique.

### **4.3. Contrôle des naissances et politiques anti-natalistes**

Comme déjà indiqué, parler de l'augmentation des besoins en termes de sécurité alimentaire, sans agir sur la natalité, n'apporterait qu'une réponse partielle, même si la question est complexe, touchant évidemment celle des coutumes traditionnelles, des modèles de société et des politiques nationales de maîtrise de la démographie. En effet, à l'heure actuelle, comme nous l'avons rappelé précédemment, les besoins alimentaires dépassent le niveau de production agricole interne et l'écart se creuse entre ces deux tendances. Si des mesures anti-natalistes d'envergure conjuguées à des politiques de promotion de l'éducation ne sont pas prises en complément de stratégies d'organisation de la population rurale pour une meilleure production agricole, ce déficit alimentaire va aller en s'accroissant, au risque d'occasionner une importante crise alimentaire d'ici 10 à 15 ans.

Or, si la question du planning familial et du contrôle des naissances n'est pas récente, le sujet reste encore relativement tabou et mal appréhendé en termes de méthodes et de stratégies d'ensemble, notamment en raison d'un contexte ethnique sensible et bipolaire, où le « pouvoir démographique » permet de garder un avantage sur l'un ou l'autre groupe ethnique.

Le risque d'une manipulation et d'une récupération politique est ainsi réel, dans un contexte de compétition ethnique et d'enjeux électoraux.

C'est en septembre 1983 que pour la première fois la question de la nécessité d'une planification familiale fut évoquée en session du Comité central du parti UPRONA (Union pour le Progrès National), à l'époque parti unique au pouvoir. Depuis, le programme national de planification a été lancé, d'abord à titre expérimental, avant d'être généralisé à l'ensemble du pays à partir de 1987 avec la création du Bureau de Coordination du Programme National de Planification Familiale au sein du ministère de la Santé publique, principalement à travers des actions de sensibilisation et d'accès à la contraception, ralenties par le début de la crise et la réorientation des fonds des bailleurs vers des actions d'urgence. Son voisin, le Rwanda, a lui préféré adopter des politiques de contrôle de naissances accompagnées de mesures incitatives (ex. gratuité de l'éducation pour 2 enfants), entraînant une diminution de l'indice synthétique de fécondité de 0,5 enfant par femme entre 2007 et 2010.

À l'heure actuelle, même s'il est admis dans les discours politiques que le contrôle de la population conditionne le développement économique et social du pays, et malgré l'existence d'un Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) intégrant la planification nationale comme une des composantes, aucune organisation ou politique n'existe spécifiquement au Burundi concernant cette planification familiale. Seul émerge aujourd'hui le début d'un discours politique, et l'application de quelques mesures de sensibilisation et de distribution de contraceptifs, comme cela a été le cas lors de la Campagne nationale de sensibilisation à la planification familiale de 2011, organisée par le PNSR.

Or la principale régulation de la population devra se faire de manière naturelle, vues les faibles perspectives de migrations internationales vers les pays frontaliers, notamment les deux principaux pays voisins qui auraient un fort potentiel d'offre en main-d'œuvre, la Tanzanie et la République Démocratique du Congo (RDC). En effet, dans l'Ouest de la Tanzanie, les besoins de mise en valeur agricole sont très importants, mais les politiques nationales découragent l'installation des migrants, notamment au vu des volumes concernés : bien que 60 % - 70 % de migrants d'origine burundaise soient nés en Tanzanie, peu ont été naturalisés, en raison d'accords politiques peu favorables entre les deux pays. Et malgré les règles de la Communauté d'Afrique de l'Est, en Tanzanie, la terre appartient à l'État et celui-ci laisse peu de place aux investisseurs étrangers. Au niveau de la frontière opposée, l'instabilité sécuritaire à l'Est de la RDC, doublée d'un fort nationalisme congolais, rend la zone peu attractive pour les migrants potentiels.

## Conclusion

Au vu des pages précédentes, il apparaît que la croissance démographique actuelle du Burundi n'est pas maîtrisée et que l'objectif de réduction à 2 % d'ici 2025 nécessite à la fois un engagement financier et humain supérieur à celui déjà existant. Vu la vulnérabilité du Burundi en termes de production et importation alimentaires, sans politique anti-nataliste d'envergure, l'État semble avoir peu de marge de manœuvre pour répondre efficacement au défi de nourrir sur le long terme la population burundaise, ceci malgré les possibilités de développement du secteur primaire et avec toutes les implications politiques et sociales que ce défi sous-tend.

Il est ainsi probable que le déficit alimentaire, qui existe déjà, et l'insécurité alimentaire, qui touchait en 2008 environ un quart de la population, iront en s'accroissant d'autant que l'absence de données agricoles fiables actuelles ne permet pas d'élaborer des modèles performants sur la capacité maximale de production agricole à des fins alimentaires, à plusieurs échelles de temps. Parallèlement, la balance commerciale déficitaire, qui devrait se maintenir sur la même tendance, risque d'empêcher la création de devises qui permettrait d'importer des denrées alimentaires en complément.

Même si l'objectif gouvernemental de 2 % de croissance naturelle en 2025 est atteint, la question se pose de savoir si le potentiel agricole burundais sera réellement suffisant pour répondre aux besoins de la population à ce moment-là, et assurer au préalable la stabilité politique et la paix sociale.

## Références bibliographiques

- Ahishakiye H., 2009, *Population, sécurité alimentaire et environnement au Burundi*, Bujumbura, Note de veille, IDEC (Institut de développement économique du Burundi), 18 p.
- Ahishakiye H., 2010, *La problématique de l'intégration du Burundi à la Communauté Est Africaine et la sécurité alimentaire*, Bujumbura, Note de veille, IDEC (Institut de développement économique du Burundi), 38 p.
- Banque mondiale, 2013, *Données et stats, Fiche pays Burundi 2011*, Site web.
- Bilsborrow R.E., 1992, *Rural poverty, migration and the environment in developing countries: Three case studies*. World Bank Policy Research Working Paper (WPS 1017). Background paper for the World Bank, *World Development Report, 1992: Development and the Environment*. Washington, DC: The World Bank.
- Boserup E., 1970, *Évolution agraire et pression démographique*, Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, 1970, 224 p.
- Cochet H., 2001, *Crises et Révolutions agricoles au Burundi*, INAPG, Karthala Editions, 120 p.
- Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement, 2010, *Examen de la politique de développement du Burundi 2010*, 132 p.
- Devillard A. , 2011, *Migration circulaire : au-delà des promesses, quels risques, quelles opportunités ?*, Organisation Internationale pour les Migrations, 77 p.
- FAO, 2011, *Bulletins SAP-SSA (Système d'Alerte Précoce Surveillance de la Sécurité Alimentaire au Burundi)*, septembre et août 2011, 4 p.
- FAO, République du Burundi, 2009, *Programme National de Sécurité Alimentaire 2009-2015 (PNSA)*, 149 p.
- FAO, 2012, *Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, Rome, 43 p.
- FIDA, 2011, *Document de conception finale : Programme de Développement des Filières (PRO-DEFI)*, 165 p.
- Gazel H., Harre D., Moriconi-Ebrard F., 2010, Rapport général de l'étude *Africapolis II, L'urbanisation en Afrique centrale et orientale*, Agence Française de Développement (AFD) / e-Geopolis, 96 p.
- ISTEEBU (Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi), Ministère du Plan et du Développement Communal, 2011, *Enquête Démographique et de Santé Burundi 2010 (EDSB)*, 30 p.
- ISTEEBU (Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi), *Recensement de 2008*.
- Lee R.D., 1986, " Malthus and Boserup: a dynamic synthesis " In D. Coleman and R. Schofield (eds.) *The State of Population Theory: Forward From Malthus*. London: Basil Blackwell, pp 96-130



- Malthus T., 1798, *Essai sur le Principe de population*, Les classiques des sciences sociales, 2001, 153 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, République du Burundi, 2008, *Document d'une nouvelle stratégie agricole nationale (SAN) 2008-2015*, mars, 90 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2011, République du Burundi, *Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017*, Bujumbura, 80 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, République du Burundi, 2011, *Rapport final IPC (Integrated Food security Phase Classification), Situation de la Sécurité alimentaire*, juillet- avec l'appui de la FAO, 27 p.
- Ministère de la justice du Burundi, 2011, *Les défis de la justice de proximité au Burundi*.
- Ministère du Plan et du Développement Communal, 2011, *Économie Burundaise (ECOBUR)* 2010, IDEC, 98 p.
- Mpabwanayo T., 2012, Rapport panorama sur les statistiques agricoles et alimentaires du Burundi, FAO, Bujumbura, 85 p.
- Nations unies, Department of Economic and Social Affairs / Population Division, *Population Estimates and Projections Section, données sur les migrations 2010*, Site web, The 2008 revision population database.
- Nations unies, Department of Economic and Social Affairs, 2011, *World Population Prospects-The 2010 Revision*, Volume II : Demographic Profiles p 289-290, 993 p.
- Nduwimana G., 2011, *Le système d'information agricole au Burundi : quel est le rôle de la statistique ?*, Cahier de l'IDEC, Vol 3, N° 10, p 50.
- Niyongabo E, 2011, *La productivité comme facteur de réussite de la libéralisation agricole au Burundi*, Cahier de l'IDEC, Vol 3, N° 10, p 12.
- Nzisabira J., 1989, *Accumulation du peuplement rural et ajustements agro-pastoraux au Rwanda*, Louvain-La-Neuve, Centre international de formation et de recherche en population et développement, 76 p.
- Programme alimentaire mondial, 2012, *Burundi : Analyse des données secondaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, novembre 2012, 93 p.
- Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), 2010, *Rapport Burundi, Objectifs du Millénaire pour le Développement*, 99 p.
- République du Burundi, 2009, *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II (CSLP)*, 2010-2015.
- Sud De France Développement, 2012, *Fiche Pays Burundi 2010*, Site web.
- UNAIDS (United Nations Programme on HIV-AIDS), 2010, *Global report: report on the global AIDS epidemic*, 364 p.

## Recommandations aux auteurs

### ● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
  - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
  - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

### ● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

### ● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux fiches de lecture rédigées par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmises aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Pierre Claquin, secrétaire de rédaction : [pierre.claquin@agriculture.gouv.fr](mailto:pierre.claquin@agriculture.gouv.fr)
- Bruno Héroult, rédacteur en chef : [bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

### ● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

# *Notes et études socio-économiques*

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

[revue-nese@agriculture.gouv.fr](mailto:revue-nese@agriculture.gouv.fr) avec le sujet « **abonnement** »

## ***Notes et études socio-économiques***

Ministère de l'Agriculture,

de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'études et de prospective

### **Renseignements :**

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'Études et de Prospective

12, rue Henri-Rol-Tanguy –

TSA 70007 –

93555 Montreuil sous Bois Cedex

tél. : 01.49.55.85.05

### **Diffusion :**

Service de la Statistique et de la Prospective

Bureau des ventes – BP 32688

31326 – Castanet Tolosan cedex

**Vente au numéro :** [agreste-ventes@agriculture.gouv.fr](mailto:agreste-ventes@agriculture.gouv.fr)

fax : 05.61.28.93.66

**Abonnement :** tél. : 05.61.28.93.05